

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 JANVIER 2016  
N°03/2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE QUATRE JANVIER**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.**

**PROCURATIONS : CATTANI J. L. à MENDEZ M., CHAIB J. à CERONI J., ZANNI B. à MILET F.**

**ABSENT : KOENIG S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame HAMEL Elisabeth est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**SEDI : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION  
D'ELECTRICITE LIEUDIT CLOS CASQUET – RUE CHARMASSON**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité rue du Clos Casquet et de la rue Charmasson.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	133 996 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	66 638 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	6 083 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : 61 275 € (133 996 € - (66 638 € subventions + 6 083 € MO SEDI))

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :  
- du projet présenté et du plan de financement définitif,  
- de la contribution correspondante au SEDI.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**Le Conseil**, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	133 996 €
Financements externes :	66 638 €
Contribution prévisionnelle globale :	67 359 €

*(frais SEDI + contribution aux investissements)*

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**Pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80% puis solde 61 275 €**

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 11 janvier 2016.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

Le Maire,

